



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/AC.46/1998/3/Add.7
22 janvier 1998

FRANCAIS
Original : ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Groupe de travail intergouvernemental d'experts
sur les droits de l'homme des migrants
Deuxième session
Genève, 16-20 février 1998

INFORMATION ET OBSERVATIONS RECUES DE GOUVERNEMENTS, D'ORGANES,
ORGANISMES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES

Rapport du Secrétaire général

ANNEXE

Document présenté par la Commission catholique
espagnole pour les migrations

QUESTIONNAIRE SUR LES DROITS DE L'HOMME DES MIGRANTS

1. D'après l'Annuaire des statistiques sur les étrangers publié par le Ministère de l'intérieur, il y avait en Espagne, au 31 décembre 1996, 538 984 résidents étrangers. La répartition des immigrants par pays d'origine s'établit comme suit :

Allemagne	45 898	Pérou	18 023
Autriche	2 566	République dominicaine	17 845
Belgique	9 847	Uruguay	4 028
Danemark	5 107	Venezuela	6 634
Finlande	3 131	Canada	1 222
France	33 134	Etats-Unis d'Amérique	15 661
Grande-Bretagne	68 359	Autres Etats	336
Grèce	688		
Irlande	2 870	TOTAL POUR L'AMERIQUE	121 268
Italie	21 362	Algérie	3 706
Luxembourg	171	Egypte	690
Pays-Bas	13 925	Libye	170
Portugal	38 316	Maroc	77 189
Suède	6 545	Tunisie	410
TOTAL POUR L'UE	251 919	Angola	411
Bosnie-Herzégovine	302	Cap-Vert	2 166
Bulgarie	973	Gambie	4 401
Croatie	224	Guinée équatoriale	2 096
Hongrie	230	Mauritanie	519
Pologne	3 172	Nigéria	478
République tchèque	451	Sénégal	3 575
Roumanie	1 386	Autres Etats d'Afrique	16 655
Russie (Fédération de)	958	TOTAL POUR L'AFRIQUE	98 820
Ukraine	240	Bangladesh	346
République fédérative de Yougoslavie	842	Chine	10 816
Autres Etats d'Europe orientale	1 453	Corée du Sud	1 684
Norvège	3 253	Philippines	11 770
Suisse	7 138	Inde	6 882
Turquie	340	Iraq	321
Autres Etats	1 200	Iran	1 704
TOTAL POUR L'EUROPE	274 081	Israël	292
Argentine	18 246	Japon	2 998
Bolivie	955	Jordanie	582
Brésil	5 964	Liban	987
Chili	5 936	Pakistan	2 471
Colombie	7 865	Syrie	908
Costa Rica	332	Taiwan	630
Cuba	7 814	Thaïlande	285
El Salvador	925	Autres Etats d'Asie	796
Equateur	2 913	TOTAL POUR L'ASIE	43 471
Guatemala	395	Australie	799
Honduras	743	Nouvelle-Zélande	124
Mexique	4 328	Autres Etats d'Océanie	6
Nicaragua	443	TOTAL POUR L'OCEANIE	929
Panama	428	Apatrides	415
Paraguay	502		

1.1 On estime à 1 800 000 le nombre des Espagnols résidant à l'étranger, principalement au Mexique, en Argentine, au Chili, en Allemagne et en Suisse.

1.2 Les résidents étrangers susmentionnés sont autorisés à travailler en Espagne.

1.3 On estime qu'il y a en Espagne environ 100 000 immigrants en situation irrégulière, dont une grande partie ont bénéficié du système des quotas de régularisation établis chaque année par le Gouvernement. En 1997, le quota a été fixé à 25 000 afin de permettre la régularisation de la situation des immigrants clandestins détenteurs d'une offre d'emploi.

2. Mesures juridiques concernant la protection des immigrants :

- Ratification, le 12 mai 1997, de la Convention de 1954 sur la réduction des cas d'apatridie;
- Décret ministériel sur la réunification familiale des immigrants;
- Règlement visant à améliorer les conditions de vie dans les centres d'internement;
- Subventions à la création d'un réseau de services de conseils juridiques.

2.1 Information : campagne de sensibilisation contre le racisme et la xénophobie menée en 1997; élaboration du Livre blanc en vue du Forum pour l'intégration des immigrants.

2.2 Autres mesures : création du Forum de l'immigration dans les Communautés autonomes; subvention en faveur de la mise en oeuvre du Plan pour l'intégration sociale des immigrants; octroi de subventions à des ONG.

3. Selon divers articles de presse, il s'est produit une flambée de racisme dans la zone d'Almeria (sud de l'Espagne) où résident un nombre important d'immigrants africains.

4. L'Espagne a ratifié la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille et les Conventions Nos 97 et 143 de l'OIT sur les droits des immigrants.
